

M. Baker: Non, ils n'arrivent même pas à avoir une journée libre quand ils le veulent, sous le gouvernement actuel.

Mais le gouvernement voudrait bien mettre ses députés en vacances, afin que le premier ministre (M. Mulroney) et les autres ministres ne servent pas de cible à la Chambre des communes et qu'ils n'aient pas à répondre à la presse. Voilà pourquoi on impose la clôture à tant de projets de loi en discussion. Ce qu'il y a de plus révoltant dans cette motion de clôture, c'est que le projet de loi en cause demande des hausses de taxes qui vont avoir plus d'incidences pour les pauvres que pour les riches. Comme plusieurs organismes l'ont déclaré récemment dans les grands médias, ce projet de loi vise les pauvres, par exemple les pêcheurs pauvres et les agriculteurs pauvres, qui sont nombreux au pays à cause des difficultés du climat, et le reste. Il a plus d'incidences pour les pauvres en général que pour les députés, les avocats, les médecins et ceux qui ont beaucoup de biens.

Le gouvernement va imposer une taxe de vente sur les articles qui en étaient exemptés, et à l'achat desquels les Canadiens peu aisés consacrent une part proportionnellement plus grande de leur revenu. Pour cette raison, il s'agit d'une chose néfaste qui ne devrait pas être adoptée. Il est inadmissible qu'on écourte le temps consacré à la discussion de cette initiative, pour l'unique raison que le gouvernement veut échapper aux critiques. Il est inadmissible qu'on ait recours à la clôture pour la faire voter à la vapeur, parce que les députés veulent prolonger leurs vacances de Noël. Voilà des raisons que les pauvres n'admettent pas.

Il est regrettable que ce sont les pauvres qui ne peuvent parfois pas nous faire comprendre à quel point certaines mesures les touchent. Nous ne devons pas oublier que les pauvres utilisent de l'essence, de la nourriture pour leurs animaux d'agrément, des boissons gazeuses, des bonbons et des confiseries.

Vous vous levez pour m'interrompre, monsieur le Président. Je ne parle que depuis cinq minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous parlez depuis dix minutes. Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré. J'aime toujours l'écouter.

[Français]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je vous félicite de votre français et j'aimerais bien participer à ce débat sur la «clôture». Depuis la reprise de la session au mois de septembre dernier, c'est maintenant la quatrième fois que le gouvernement nous impose la motion de clôture dans les débats. Le gouvernement a déjà imposé la clôture afin de terminer le débat sur le projet de loi qui implique une dépense de l'ordre de 875 millions de dollars afin d'aller à la rescousse des déposants de deux banques de l'Ouest du Canada. Sur la désindexation des allocations familiales, on a imposé la motion de clôture. On a aussi annoncé l'intention du gouvernement d'imposer la clôture sur la question de l'équité professionnelle dans l'emploi. Un projet de loi qui est très faible, monsieur le Président, et finalement, un projet de loi qui coûtera annuellement aux contribuables une somme de 2 milliards de dollars, et pourtant, on impose la motion de clôture après seulement 11 heures de débat.

[Traduction]

Je tiens à participer au débat de ce projet de loi, car je suis tout bouleversé non seulement à propos de la mesure elle-

même—j'ai eu l'occasion d'en parler—mais aussi à cause de la procédure à laquelle le gouvernement a recours en l'occurrence. Le gouvernement a imposé la clôture à quatre reprises depuis l'automne. Il devient de plus en plus évident qu'après cinq ou six heures de débat sur toute mesure importante, le gouvernement devient impatient et cherche à mettre fin au débat. Chose fâcheuse, c'est que dans le cas présent comme dans celui du projet de loi C-80, les partis de l'opposition—du moins le NPD—étaient disposés à convenir avec le gouvernement de mettre fin au débat, d'avoir une mise aux voix pour indiquer leur opposition et de renvoyer la question à un comité législatif.

● (1250)

L'intervention du député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) m'a particulièrement troublé. Avant tout, lui qui est théologien et qui se préoccupe de libertés civiles devrait s'inquiéter de ce qui se passe au Parlement depuis que le nouveau gouvernement a fréquemment recours à la clôture. Avant le 4 septembre de l'an dernier, je me souviens des nombreuses fois où les conservateurs se sont élevés contre le gouvernement libéral qui, disaient-ils, les forçait à adopter des projets de loi. Pourtant, le nouveau gouvernement conservateur impose aussi souvent sinon plus souvent la clôture que les libéraux. Cette façon de procéder est devenue une pratique parlementaire acceptable à leurs yeux. Quant à mon parti et à moi-même, nous ne partageons pas cet avis.

Le gouvernement mine l'esprit des réformes parlementaires au sujet desquelles un comité spécial de la Chambre des communes avait présenté trois rapports et que tous les partis essaient de renforcer d'un commun accord. Nous essayons d'une part de donner plus de poids au Parlement et, d'autre part, le gouvernement s'efforce de saper les bases du Parlement en mettant fin aux débats.

La clôture était-elle justifiée dans ce cas-ci? Non. Nous avons discuté d'une mesure fiscale représentant plusieurs milliards de dollars pendant 10 ou 11 heures. Ce n'est vraiment pas beaucoup. Nous étions rendus au point où les règles de la Chambre stipulent que la durée des discours ne peut pas dépasser 10 minutes. Cela veut dire que, si tous les députés de l'opposition prenaient la parole pendant le débat de deuxième lecture, il nous resterait peut-être huit ou dix heures, ou peut-être deux ou trois jours tout au plus.

A mon avis, le gouvernement agit avec une précipitation injustifiée. En ayant recours à la clôture et en abusant ainsi de ce processus, peu importe ses raisons d'agir, le gouvernement risque de perdre à tout jamais la collaboration dont la Chambre des communes a besoin pour fonctionner efficacement.

Les nouvelles règles prévoient la création de comités législatifs. La raison d'être de ces comités consiste à libérer les comités permanents de la Chambre pour qu'ils puissent se pencher sur les questions particulièrement importantes. En même temps, ils visent à accélérer les travaux de la Chambre. Un comité législatif aurait été établi dès le projet de loi adopté à l'étape de la deuxième lecture et il aurait commencé ses réunions, comme les autres l'ont fait depuis maintenant plusieurs semaines, trois ou quatre jours après la deuxième lecture. Par conséquent, il était fort possible que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre à l'étape du rapport et de la troisième lecture dans très peu de temps. Au départ, il y a eu certains problèmes aux comités législatifs, selon moi, parce que